

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°20/2020

Nomenclature ACTE :

5.1 Election exécutif

L'an deux mil vingt, le **vendredi 3 juillet** à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	15	Votants : 15 Suffrages nuls : 6 Suffrages blancs : 0 Suffrages exprimés : 9 Majorité absolue : 5

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, André EMMENDOERFFER, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

**Pouvoirs** : 0

**Absent** : 0

**Secrétaire de séance** : M. Damien LESPINASSE

Date de la convocation :  
29 juin 2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 6 juillet 2020

Le Maire,



Stéphanie CUSIN-PANIT